ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

personnel

Question écrite n° 75881

Texte de la question

M. Frédéric Lefebvre attire l'attention de M. le ministre de la défense sur les conclusions de la mission d'information de l'assemblée nationale sur la formation des militaires. Ce rapport souligne que l'effort que les armées consacrent à la formation des militaires représente un enjeu stratégique pour elles. Alors qu'elles sont fortement sollicitées sur les théâtres d'opérations, tant intérieurs qu'extérieurs, l'exigence d'efficacité opérationnelle est de plus en plus forte pour les militaires et leur impose disponibilité, réactivité, compétence et maîtrise. Les auteurs du rapports de la mission précisent également que les évolutions technologiques et la montée en gamme que représente la livraison des systèmes d'armes et équipements prévus par le livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2013 et la loi de programmation militaire (LPM) pour les années 2014 à 2019, imposent par ailleurs l'acquisition de compétences nouvelles, indispensables à la mise en œuvre de ces matériels. Par ailleurs, la dynamique de transformation en profondeur des armées vers un modèle plus resserré nécessite d'adapter leur gestion des ressources humaines pour maintenir les compétences en nombre suffisant, individualiser les parcours de formation et faciliter la reconversion. Dans cette perspective et dans le cadre de l'exécution de la loi de programmation militaire, les auteurs du rapport de la mission suggèrent de favoriser la création, dans chacune des armées, d'écoles à destination des élèves en situation d'échec scolaire, en y consacrant des moyens spécifiques. Il lui demande de lui préciser sa position à ce sujet.

Texte de la réponse

Comme le précise le rapport d'information du 5 février 2015 sur la formation des militaires, l'école des mousses du centre d'instruction naval de Brest recrute des jeunes gens en situation d'échec scolaire, âgés de 16 à 17 ans, afin de les former spécifiquement au métier de marin. Par ailleurs, même si la technicité croissante des métiers exercés dans les armées impose un niveau d'études de plus en plus élevé lors des campagnes de recrutements, les armées continuent de proposer des filières « métier » dès la classe de troisième. Les jeunes gens qui en bénéficient y suivent une formation militaire commune, puis une formation « métier » en unité, qui pourra être valorisée dans le cadre d'une reconversion future. Enfin, il convient de souligner que les lycées de défense jouent également un rôle social important en accueillant des jeunes en difficulté - jusqu'à 15 % de leurs élèves -, pour lesquels des bourses d'études sont accordées. L'existence de ces filières ne nécessite donc pas la création, dans chacune des armées, d'une école militaire spécifiquement dédiée aux élèves en situation d'échec scolaire, d'autant plus que le niveau d'études général des recrues du ministère de la défense tend à augmenter en raison du besoin croissant de qualification (en 2014, 50 % des soldats de l'armée de terre étaient bacheliers et les sous-officiers des trois armées ont été recrutés au niveau moyen de bac + 2).

Données clés

Auteur : M. Frédéric Lefebvre
Circonscription : Français établis hors de France (1re circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 75881

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/14/questions/QANR5L14QE75881

Rubrique : Défense
Ministère interrogé : Défense
Ministère attributaire : Défense

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 17 mars 2015, page 1878
Réponse publiée au JO le : 23 juin 2015, page 4761